

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2015_ 0197

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
CHAMPS-SUR-MARNE

SEANCE ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-sept novembre, à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 18 novembre 2015 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel

PRESENTS : M. VACHEZ, M. DIOGO, M.SANCHEZ, MME DODOTE, MME TROQUIER, M.VISKOVIC, MME NAKACH (*arrivée à 20h43, avant l'examen du point n°1; départ à 21h55, avant l'examen du point n°8 de l'ordre du jour*), M. TIENG, MME NEDJARI, M. BEAULIEU, MME BEAUMEL, M. RATOUCHE, MME CAMARA NDOMBELE, MME JULIAN, M. FONTAINE, MME DAGUILLANES, M. MAYOULOU NIAMBA (*arrivé à 20h45, avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour*), MME MONIER, M. NYA NJIKÉ, MME ROTOMBE, M. CALAMITA, MME COLLETTE, M. BARDET, MME VICTOR, M. ROSENMANN, M. KAPLAN. M. KRZEWSKI, MME BOUHENNI, MME KRA

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES

<i>Madame NATALE</i>	<i>qui a donné pouvoir à Monsieur VISKOVIC</i>
<i>Madame NAKACH</i>	<i>qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ (à compter du point n°8, à l'exception des points n°19 et n°20)</i>
<i>Monsieur DRAMÉ</i>	<i>qui a donné pouvoir à Monsieur KRZEWSKI</i>
<i>Madame PELLICOLI</i>	<i>qui a donné pouvoir à Monsieur KAPLAN</i>

ABSENT : M. TEBALDINI

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Patricia JULIAN

Les points n°19 et n°20 de l'ordre du jour ont été examinés après le point n°7 de l'ordre du jour.

Arrivée de Madame NAKACH avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour
Arrivée de Monsieur MAYOULOU NIAMBA avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour
Départ de Madame NAKACH avant l'examen du point n°8 de l'ordre du jour
Sortie de Monsieur KRZEWSKI pendant le vote du point n°8 de l'ordre du jour
Sortie de Monsieur FONTAINE pendant le vote du point n°13 de l'ordre du jour
Sortie de Madame DAGUILLANES pendant le vote des points n°15 et n°16 de l'ordre du jour

Point n° 2 : Adoption de la Décision Modificative N°2 – Budget 2015

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU la note explicative de synthèse adressée aux membres du Conseil municipal et portant sur le Débat d'orientation budgétaire 2015,

VU la délibération du Conseil Municipal du 6 février 2015 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2015,

VU l'approbation du Compte de gestion 2014 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 27 mars 2015,

VU l'arrêté du Compte administratif 2014 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 27 mars 2015,

VU l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2014 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 27 mars 2015,

VU l'adoption du Budget Primitif 2015 (intégrant la reprise des résultats de l'exercice 2014 ainsi que les restes à réaliser de la Section d'Investissement de l'exercice 2014), par le Conseil Municipal lors de sa séance du 27 mars 2015,

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2015 portant sur l'adoption de la Décision Modificative N°1 du Budget 2015 (ajustements du Budget 2015),

VU la proposition de Décision Modificative N°2 du Budget 2015 de Monsieur le Maire,

VU l'avis favorable émis par la Commission des Finances lors de sa réunion du 2 novembre 2015,

CONSIDÉRANT que la Décision Modificative N°2 du Budget 2015 a pour objet de procéder à des ajustements dans le Budget 2015 (inscriptions nouvelles et annulations de crédits),

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder au vote de la Décision Modificative N°2 du Budget 2015, qu'il est proposé de la voter par nature, au niveau du chapitre pour chacune des sections, avec les chapitres « Opérations d'équipement » de l'état III B 3, sans vote formel sur chacun des chapitres,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÉS EN AVOIR DELIBERÉ, À 27 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS

ADOpte la Décision Modificative n° 2 du Budget 2015, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, comme il suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget	154 215.30	154 215.30
TOTAL DECISION MODIFICATIVE N°2 SECTION DE FONCTIONNEMENT	154 215.30	154 215.30
INVESTISSEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget	294 109.45	294 109.45
TOTAL DECISION MODIFICATIVE N°2 SECTION D'INVESTISSEMENT	294 109.45	294 109.45
TOTAL DM 2 BUDGET 2015	448 324.75	448 324.75

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

D. Vache

Daniel VACHE

Transmis au représentant de l'Etat le 03 DEC. 2015
Publié le 03 DEC. 2015



BUDGET 2015

Décision modificative n ° 2

Propositions des services techniques

Imputations	Propositions	dépendances		recettes	
		+	-	+	-
INVESTISSEMENTS LINEAIRES					
ACQUISITIONS DE MATERIELS					
2158-822	Acquisition d'un nettoyeur haute pression	2 970,36			
2182-020	Installation d'un éthylotest pour le minibus	1 635,43			
2158-64	Acquisition de 2 parasols pour la crèche collective	10 772,88			
2158-64	Acquisition d'un nouveau sèche-linge pour la multi-accueil	3 500,00			
2135-64	Scellemments pour les 2 parasols de la crèche collective	1 272,96			
024-01	Reprise de la tondeuse Kubota réformée			2 000,00	
	sous total	20 151,63	0,00	2 000,00	0,00

Imputations	Propositions	dépenses		recettes	
		+	-	+	-
BÂTIMENT					
2135-020	Bâtiment "Le Lincoln" Fourniture et pose d'une alarme intrusion	4 868,88			
2135-212	G.S des Tilleuls élémentaire Création d'une baie informatique	2 909,51			
	sous total	7 778,39	0	0	0

Imputations	Propositions	OPERATIONS (A.P.C.P)			
		dépenses	recettes		
		+	-	+	-
OPERATIONS (A.P.C.P)					
RESTAURANT SCOLAIRE JULES FERRY / MARYSE BASTIE 2008 - 001					
2313-251	Avenant en moins value concernant le lot carrelage			517,62	
2313-251	Travaux Erdf de raccordement au reseau electrique panneaux photovoltaïques	2 206			
		sous total	2 206,00	0	517,62
ANCIENS REFECTOIRES 2006 - 004					
2031-020	Etudes		5 444,92	36 492,16	
	Subvention du Conseil Régional	0	5 444,92	36 492,16	0,00
		sous total	0	5 444,92	36 492,16
ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX 2013 - 002					
2031-020	Mission d'assistance pour la réalisation d'un AdAp		1 644,00		
		sous total	0,00	1 644,00	0,00
OPERATIONS ECONOMIES D'ENERGIE 2009 - 003					
21318-64	Maison de l'Enfance et de la Famille Remplacement des menuiseries extérieures (2ème tranche)		295,60		
		sous total	0,00	295,60	0,00

Imputations	Propositions	dépendances		recettes	
		+	-	+	-
OPERATIONS A.P.C.P (suite)					
	ANCIENNE CRECHE FAMILIALE / MdQ DES DEUX PARCS	2009 - 005			
2135-64	Maîtrise d'œuvre - complément pour prolongation de mission	23 254			
2135-64	Prolongation de la location de la base de vie	5 040			
2135-64	Prolongation de la mission du coordinateur SPS	1 500			
	sous total	29 794,00	0	0	0
	CONTRAT TRIENNAL DE VOIRIE	2009 - 001			
2312-822	Reliquat opération n ° 3		3,65		
	sous total	0,00	3,65	0,00	0,00
	AGRANDISSEMENT ET RENOVATION DU CIMETIERE	2012 - 002			
2031-026	Frais de notaire pour l'acquisition de parcelles		2 000,00		
	sous total	0,00	2 000,00	0,00	0,00

Imputations	Propositions	dépenses		recettes	
		+	-	+	-
OPERATIONS A.P.C.P (suite)					
	REQUALIFICATION DU QUARTIER DU LUZARD				
		2008 - 006			
2132-94	Frais de notaire concernant l'acquisition d'une coque commerciale	4 000			
		sous total			
		4 000	0	0	0
		2011 - 001			
	COSOM				
1382-411	Subvention du Conseil Régional			27 325,61	
1383-411	Subvention C3D			61 750,79	
1388-411	Subvention CND5			6 153,76	
2313-411	Travaux (part communale)	258 934,11			
		sous total			
		258 934,11	0	95 230,16	0
		2013 - 004			
	COSEC				
2135-411	Revêtement de sol (contentieux)	12 333,00			
		sous total			
		12 333,00	0	0	0

Imputations	Propositions	+	-	+	-
RECAPITULATIF					
OPERATIONS A.P.C.P		307 267,11	9 388,17	132 239,94	0,00
INVESTISSEMENTS LINEAIRES		27 930,02	0,00	2 000,00	0,00
TOTAL GENERAL		335 197,13	9 388,17	134 239,94	0,00
	différence	325 808,96		134 239,94	
			191 569,02		